

Séance
extraordinaire
du 20 juillet
2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e)
JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE
8 h 15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assiste.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.07.389

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

21.07.390

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la compagnie 2545-0024 Québec Inc.
4. Avis de motion d'un règlement d'emprunt.
5. Dépôt du projet de règlement 2021-1463 décrétant un emprunt de 1 309 270 \$ et une dépense de 1 309 270 \$ pour la réalisation du « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de l'avenue Boisvert.
6. Affaires nouvelles.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

21.07.391

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA
VILLE DE MONT-JOLI ET LA COMPAGNIE 2545-0024 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux entre

la Ville de Mont-Joli et la compagnie 2545-0024 Québec Inc. pour le « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de la rue Boisvert.

21.07.392 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour la réalisation du « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de la rue Boisvert.

21.07.393 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1463 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 309 270 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 309 270 \$ POUR LA RÉALISATION DU « DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LELIÈVRE » SITUÉ AU SUD DE L'AVENUE BOISVERT

Le conseiller Robin Guy dépose le projet de règlement d'emprunt 2021-1463 décrétant un emprunt de 1 309 270 \$ et une dépense de 1 309 270 \$ pour la réalisation du « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de l'avenue Boisvert.

Le projet de règlement d'emprunt 2021-1463 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 309 270 \$ pour exécuter des travaux relatifs à la construction d'une rue dans le « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de la rue Boisvert. Le projet comprend également l'aménagement de trente-quatre (34) terrains résidentiels. Le coût total des travaux est estimé à 1 309 270 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de tous les secteurs comprenant tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout situés sur le territoire de la municipalité et il devra faire l'objet d'une tenue de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance extraordinaire du 23 juillet 2021 à 8 h 15, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 4 août prochain afin d'informer les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de tous les secteurs comprenant tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout situés sur le territoire de la municipalité de la procédure écrite de la tenue de registre afin de s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

21.07.394 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

21.07.395 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

21.07.396 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 22, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint